

**Notification préalable d'une concentration****(Affaire COMP/M.7106 — PensionDanmark Holding/GDF SUEZ/Noordgas-transport)****Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 345/08)

1. Le 18 novembre 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, d'un projet de concentration par lequel les entreprises PensionDanmark Holding («PensionDanmark», Danemark) et GDF SUEZ SA («GDF SUEZ», France), acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle en commun de Noordgastransport BV («NGT», Pays-Bas), par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- PensionDanmark: société anonyme danoise sans but lucratif proposant aux travailleurs des produits de retraite complémentaire et d'assurance vie,
- GDF SUEZ: l'une des principales entreprises industrielles mondiales, présente sur toute la chaîne de valorisation énergétique du gaz naturel et de l'électricité,
- NGT: société fournissant des services de transport et de traitement grâce à ses gazoducs sous-marins et à ses installations de traitement à terre aux Pays-Bas.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement CE sur les concentrations <sup>(2)</sup>, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence COMP/M.7106 — PensionDanmark Holding/GDF SUEZ/Noordgas-transport, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Greffes des concentrations  
MADO 1  
1210 Bruxelles  
BELGIQUE

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).

<sup>(2)</sup> JO C 56 du 5.3.2005, p. 32 (la «communication sur une procédure simplifiée»).